

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU LUNDI 8 FEVRIER 2021 à 20h00**

Secrétaire de séance : Laetitia Lambert

Nombre de membres : 10

Présents : 10

Adrien PELLEGRINI, Laetitia LAMBERT, Gérard JOUILLE, Marie RUFENACHT, Cyril MERCET, Philippe DREZET, Emeric GUINCHARD, Caroline GEST-CAQUELARD, Lucien BENMEHAL, Stéphan KUTTNER

Absent ayant donné procuration : 0

Date de la convocation : 01/02/2021

Date d'affichage : 19/02/2021

ORDRE DU JOUR :

- La validation du mode de calcul pour la répartition du BP 2021 : le nombre d'enfants par commune et les heures de l'employé intercommunal.
- Point sur les horaires de l'employé intercommunal.
- Point sur le camion Intercommunal.
- Point sur le Périscolaire.
- Débat d'Orientation Budgétaires.
- Augmentation horaires du poste de Nathalie Messalti
- Questions diverses.

1. Préparation des investissements pour le BP 2021 et vote de la méthode de calcul du BP 2021.

a) Le Président invite le conseil syndical à se prononcer sur la méthode de calcul du Budget 2021

Il rappelle que les budgets du Gymnase, du Cimetière, de l'Abbaye, de l'Employé Communal, du Secrétariat, du Ménage dans les bâtiments et des emprunts liés à ces activités sont déterminés par la population totale calculée par l'INSEE pour chaque commune au 1^{er} janvier 2021.

Il rappelle que le budget de l'Ecole et de la masse salariale du transport scolaire sont déterminés par le nombre d'élèves issu de chaque commune scolarisé au 1^{er} janvier 2021.

Il rappelle que l'emprunt pour la nouvelle école est réparti par nombre d'élève issu de chaque commune au 1^{er} janvier 2020 sans prendre en compte la commune d'Hauterive-La-Fresse qui a remboursé sa part par anticipation en 2008.

Il rappelle que l'emprunt pour le remplacement des fenêtres de l'Ecole contracté en 2015 est réparti par nombre d'élève issu de chaque commune au 1^{er} janvier 2021.

Il rappelle que l'emprunt pour le remplacement de la chaudière de l'Abbaye contracté en 2019 est réparti par nombre d'habitants issu de chaque commune au 1^{er} janvier 2021.

Il rappelle que l'emprunt pour les travaux de l'Abbaye contracté en 2020 est réparti par nombre d'habitants issu de chaque commune au 1^{er} janvier 2021.

Il informe qu'à l'issue des débats du Conseil, il est décidé que le futur emprunt pour l'investissement du périscolaire qui sera contracté en 2021 sera réparti aux 1/5^{ème} entre les 5 communes en raison de la variabilité des inscriptions des enfants sur ce type de structure.

Il informe qu'à l'issue des débats du Conseil Syndical, les futurs emprunts pour l'achat du camion et la mise aux normes des luminaires de l'Abbaye seront répartis par nombre d'habitants issu de chaque commune au 1^{er} janvier 2021.

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le Conseil du Syndicat, DECIDE à l'unanimité de fixer la méthode de calcul du BP 2021 suivante :

Budget Gymnase, Abbaye, Secrétariat, Cimetière
Employé Communal, Emprunts liés à l'Abbaye, aux véhicules

COMMUNES	Nbre d'habitants	% de répartition
LA LONGEVILLE	826.00	43.51%
VILLE-DU-PONT	322.00	16.99%
MONTBENOIT	408.00	21.50%
HAUTERIVE	231.00	12.16%
MONTFLOVIN	111.00	5.84
TOTAUX	1 898.00	100.00%

Emprunt Gymnase,

COMMUNES	Nbre d'habitants	% de répartition
LA LONGEVILLE	826.00	49.55%
VILLE-DU-PONT	322.00	19.32%
MONTBENOIT	408.00	24.48%
HAUTERIVE	remboursement anticipé 2008	
MONTFLOVIN	111.00	6.65%
TOTAUX	1667.00	100.00%

Emprunt Nouvelle Ecole

COMMUNES	Nbre d'élèves	% de répartition
LA LONGEVILLE	116.00	60.10%
VILLE-DU-PONT	26.00	13.47%
MONTBENOIT	36.00	18.65%
HAUTERIVE	remboursement anticipé 2008	
MONTFLOVIN	15.00	7.78%
TOTAUX	193	100.00%

Emprunt Fenêtres Ecole

COMMUNES	Nbre d'élèves	% de répartition
LA LONGEVILLE	108.00	50.70%
VILLE-DU-PONT	25.00	11.76%
MONTBENOIT	37.00	17.37%
HAUTERIVE	27.00	12.67%
MONTFLOVIN	15.00	7.50%
TOTAUX	213	100.00%

Fonctionnement, Investissement et Emprunts du Péricolaire

COMMUNES	% de répartition
LA LONGEVILLE	20%
VILLE-DU-PONT	20%
MONTBENOIT	20%
HAUTERIVE	20%
MONTFLOVIN	20%
TOTAUX	100.00%

PRECISE que cette méthode s'applique sur le fonctionnement et l'investissement.

- a) Le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la répartition des heures de l'Employé Intercommunal en 2021.

Il rappelle que – si l'on retire les congés payés - l'Employé Intercommunal doit effectuer 1607 heures par an.

Il rappelle que l'Employé Intercommunal peut effectuer des heures supplémentaires qui lui sont rétribuées mensuellement.

Il rappelle que l'Employé Intercommunal dispose d'un Compte Epargne Temps sur lequel il peut placer des jours travaillés non rémunérés suivants des règles précises (5 CA et tous les RTT et récupérations).

Il rappelle que le budget prévisionnel 2021 pour la masse salariale de l'employé communal, charges comprises est de 40377.09€ soit 23.68 de l'heure.

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le Conseil du Syndicat :

DECIDE à l'unanimité de fixer le nombre d'heures de l'Employé Communal de la façon suivante:

COMMUNES	NBRE D'HEURES PAR COMMUNE	% de répartition	BUDGET P/COMMUNE Année N
LA LONGEVILLE	460	28.62%	11 555.92 €
VILLE DU PONT	170	10.58%	4 271.90 €
MONTBENOIT	150	9.33%	3 767.18 €
HAUTERIVE	90	5.60%	2 261.12 €
MONTFLOVIN	0	0.00%	- €

SYNDICAT	737	45.87%	18 520.97 €
TOTAL	1607	100.00%	40 377.09 €

PRECISE que les heures « SYNDICAT » correspondent aux heures passées par l'Employé Communal sur l'entretien et la maintenance des installations du Syndicat communes aux 5 villages. Et que par conséquent, le budget des heures « SYNDICAT » de l'employé intercommunal est calculé au nombre d'élèves défini par la directrice de l'Ecole à la date du 01/01/2021 et fixé dans la délibération n° 2021-02-01.

COMMUNES	TOTAL A REPARTIR	Nbre d'élèves au 01/01/2021	% de répartition	BUDGET CHQ COMMUNE
LA LONGEVILLE	18 520.97 €	108.00	50.70%	9 390.13 €
VILLE-DU-PONT	18 520.97 €	25.00	11.76%	2 178.07 €
MONTBENOIT	18 520.97 €	37.00	17.37%	3 217.09 €
HAUTERIVE	18 520.97 €	27.00	12.67%	2 346.61 €
MONTFLOVIN	18 520.97 €	16.00	7.50%	1 389.07 €
TOTAUX		213.00	100.00%	18 520.97 €

Ainsi, le budget total du salaire de l'employé intercommunal pour 2021 est provisionné suivant cette répartition :

COMMUNES	Répartition au nbre d'heures	Répartition au nbre d'élèves	Total
LA LONGEVILLE	11 555.92 €	9 390.13 €	20 946.06 €
VILLE-DU-PONT	4 271.90 €	2 178.07 €	6 449.96 €
MONTBENOIT	3 767.18 €	3 217.09 €	6 984.28 €
HAUTERIVE	2 261.12 €	2 346.61 €	4 607.72 €
MONTFLOVIN	- €	1 389.07 €	1 389.07 €
TOTAUX	21 856.12 €	18 520.97 €	40 377.09 €

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

2. Point sur les heures de l'employé intercommunal

Ses heures sont réparties selon différentes demandes des 5 communes regroupées ainsi que le Syndicat de Montbenoît sur un tableau explicatif, s'y référer.

Problématique :

Il effectue toujours trop d'heures supplémentaires, il a des difficultés à poser ses vacances et ses 23 RTT.

Cette situation pose un réel problème de couverture par les assurances.

Pour rappel normalement il ne doit effectuer que 1607 h de travail annuel.

Projet :

- Appliquer de la réforme des 35H avec une négociation des RTT à 15 jours max. Le Comité Technique du Centre de Gestion sera saisi.
- Imposer la prise des vacances annuelles et les fixer ensemble et gérer afin qu'il n'y ait plus de report de congés.
- Prendre une après-midi fixe par semaine de congé.

- Passer à un système d'astreinte pour être couvert et dans la légalité, meilleure couverture d'assurance.

Objectifs :

- Une meilleure visibilité des tâches des communes.
- Une baisse du nombre de jours placés en CET.

Décisions :

Saisine du CT du Centre de Gestion pour une réforme du nombre de jours de RTT de 23 à 15. (10 voix pour).

Imposition des vacances : pose de 3 semaines consécutive en été à poser en Mars impérativement. Les 2 semaines restantes à voir pour la pose avec lui.

3. Point sur le Camion de l'Employé Intercommunal

3 offres ont été faites : Peugeot, Citroën, Opel (voir devis).

Emeric GUINCHARD demande une offre à Peugeot sur autre modèle. L2H2.

4. Point sur le Périscolaire

Mme Straub, de Familles Rurales, nous a présenté la semaine passée le plan défini pour le périscolaire.

(Merci d'envoyer l'organigramme de familles rurales aux 5 communes.)

Il reste à faire le point avec la commission périscolaire pour comparer le prix horaire périscolaire et nourrice agréée.

Concernant les bus scolaires du midi :

Y-a-t-il ou non nécessité de garder les bus le midi ? Car le coût à notre charge est de 8000€/bus soit 32000 euros par an pour les 4 bus, la collectivité ne peut pas assumer seule ce budget.

D'autres problèmes sont liés aux bus des midis : la sécurité hivernale, face à la dangerosité des routes.

En résumé :

Il faudra avertir la population de l'ouverture du périscolaire en Septembre 2021, avec les horaires d'ouvertures ainsi que pendant les vacances. Une réunion aura lieu le lundi 15 Février à 20h00 pour préparer l'affiche d'information.

(Marie, Cyril, Philippe, Caroline, Lucien, Laetitia), à la salle de La Longeville.

5. Débat d'Orientation Budgétaire

Cette année les augmentations budgétaires suivantes sont à prévoir :

- Camion (27000€)
- Luminaires de l'Abbaye (19000€)
- Périscolaire (12000€)
- Astreintes (7000€)
- Périscolaire (44000€)

Une première estimation de la participation de chaque commune est chiffrée.

L'augmentation de ces participations au Syndicat pose soucis quant à l'avenir des 5 communes sur le plan financier.

Une réunion avec les services de l'Etat est prévue le vendredi 12 Février à 18h à La Longeville pour la présentation de la commune nouvelle.

Augmentation horaire du poste de Nathalie Messalti

Le Président informe l'assemblée :

En raison du départ en retraite de Marie-Josèphe RUFENACHT, l'agent de ménage en charge du ménage de l'école a du modifier ses horaires de travail.

Le Président propose à l'assemblée :

D'augmenter les horaires de travail de Mme Messalti à 30 heures hebdomadaires à compter du 01 février 2021.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE

d'augmenter le temps de travail de Mme Messalti,

PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus sur le budget 2021

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

1. Questions diverses.

• Matériel Informatique de l'Ecole

Les instituteurs demandent un changement de matériel informatique. Après vérification il est complètement obsolète. Mme la Directrice Nora Chabod a établi une liste du matériel informatique dont l'équipe pédagogique souhaiterait acquérir dans la mesure du possible.

En attente de la liste finale qui nous sera remise très prochainement.

Fin de séance à 23h15

Le Président,

Adrien PELLEGRINI



VISAS DU PROCES-VERBAL DE CONSEIL SYNDICAL DU 8 FEVRIER 2021

 Adrien PELLEGRINI, Président	Cyril MERCET, Vice- Président	Marie RUFENACHT, Vice-Présidente	Laetitia LAMBERT, Secrétaire de séance	Emeric GUINCHARD, Secrétaire du Bureau
Lucien BENMEHAL, Trésorier du Bureau	Gérard JOUILLE, Membre	Caroline GEST, Membre	Stéphan KUTTNER, Membre	Philippe DREZET, Membre